



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-deuxième session

9-27 septembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 20 septembre 2019

### 42/111. Textes issus de l'Examen périodique universel : Guinée équatoriale

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 en date du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, en date respectivement du 18 juin 2007 et du 25 mars 2011, et à la déclaration du Président PRST/8/1, en date du 9 avril 2008, sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'examen de la Guinée équatoriale le 13 mai 2019, conformément à toutes les dispositions pertinentes qui figurent à l'annexe de sa résolution 5/1,

*Adopte* l'ensemble de textes issus de l'Examen périodique universel portant sur la Guinée équatoriale, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel<sup>1</sup>, les observations de l'État sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que l'État a pris et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption dudit ensemble de textes par la plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

*26<sup>e</sup> séance  
20 septembre 2019*

[Adoptée sans vote.]

---

<sup>1</sup> A/HRC/42/13.

<sup>2</sup> A/HRC/42/13/Add.1 ; voir aussi A/HRC/42/2, chap. VI.

